



LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Lycée Donibane Garazi
frantsesenia
www.frantsesenia.fr

À quoi sert la taxe ?

Les recettes de la taxe d'apprentissage représentent une ressource essentielle pour notre établissement en nous permettant d'investir dans le matériel nécessaire à la formation des élèves, de renouveler nos équipements ou encore de recruter des intervenants professionnels.

Par le biais de votre taxe d'apprentissage, vous devenez un partenaire privilégié du Lycée Frantsesenia et soutenez une formation en phase avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises. et la réalité des entreprises.

Grâce à votre taxe d'apprentissage

Les recettes de la Taxe d'Apprentissage 2022 et 2023 ont permis à notre établissement d'investir dans le matériel nécessaire à la formation des élèves, de renouveler nos équipements ou encore de recruter des intervenants professionnels.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Comment est calculée la taxe d'apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage est calculée sur la masse salariale (MS) N-1. Précisément, elle représente 0,68% de la masse salariale de l'entreprise.

La taxe d'apprentissage comprend les fractions suivantes :

*Une fraction principale de la taxe destinée au financement de l'apprentissage correspondant à l'application d'un taux à 0,59 % (elle est perçue par l'Urssaf) ;

*Le **solde, correspondant à l'application d'un taux à 0,09 %** destinée à des dépenses libératoires (dépense qui éteint une dette due). Elle est perçue par l'Urssaf. Puis elle est versée par la Caisse des dépôts qui sollicite les entreprises, via la plateforme Soltéa, pour affecter leur versement aux établissements habilités à la percevoir. Les entreprises peuvent choisir plusieurs bénéficiaires.

C'est ce solde de la taxe d'apprentissage que vous pouvez décider de verser au Lycée Frantsezenia, en totalité ou en partie, pour soutenir notre Lycée, porteur de projets et pourvoyeur d'emplois sur le Territoire du Pays Basque intérieur.